

NOS VILLES UNIES POUR LE TRI
Fontenay-aux-Roses

Calendrier de collecte et guide 2021 pour le



Avec le MÉMO TRI
tout se trie **bien**,
tout se trie **mieux** !

TRANSITION ÉCOLOGIQUE • VOTRE INTERCO AVANCE !

Vallée Sud
Grand Paris

valleesud.fr



Bagneux



Sommaire

- 4 :  : Transition écologique et énergétique
- 5 :  : Zéro déchet
- 6 :  : Emballages et papiers
- 7 :  : Emballages en verre
- 8 :  : Végétaux de jardin
- 9 :  : Végétaux de cuisine et de jardin - compostage
- 10 :  : Textiles
- 11 :  : Ordures ménagères
- 12 :  : Mobilier et équipements d'ameublement
- 13 :  : Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- 14 :  : Produits toxiques
- 15 :  : Vallée sud recycle - vos encombrants à la demande
- 16 :  : Déchèteries gratuites
- 17 :  : Déchets médicaux
- 18-19 :  : Mes jours de collecte 2021
- 20-25 :  : Listing des rues
- 26 :  : Notes



Jean-Didier BERGER

Président de Vallée Sud - Grand Paris
Maire de Clamart



Laurent VASTEL

Maire de Fontenay-aux-Roses
Vice-Président de Vallée Sud - Grand Paris

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vallée Sud - Grand Paris, votre intercommunalité, innove encore cette année et s'engage résolument dans la transition écologique, au travers de la concertation sur le Plan Climat Air Energie Territorial avec les Fontenaisiennes et les Fontenaisiens, plan dont la réduction des déchets et l'économie circulaire constituent des axes forts.

Nous sommes par ailleurs heureux de vous annoncer la mise en place du « Défi Zéro Déchet » Vallée Sud - Grand Paris avec plus de 500 familles participantes sur l'ensemble du Territoire pour cette saison 3, un signe de l'engouement des habitants pour être acteurs du changement.

Nous tenons également à saluer la réussite de nos opérations de distribution de composteurs en porte-à-porte : ce sont ainsi plus de 8 000 composteurs qui ont été remis aux pavillons de notre Territoire au cours de l'année écoulée !

Forts de cette expérience, nous avons lancé un dispositif similaire pour les copropriétés avec la mise en place en décembre 2020 de « Ma copro' composte » et la remise aux habitats collectifs volontaires de composteurs partagés en porte-à-porte.

Mieux trier, vous le savez, c'est adopter chaque jour les bons gestes et c'est tout l'objet de ce guide qui vous est adressé. Nous vous rappelons que nos services se tiennent à votre disposition pour toutes questions.

Bien à vous,



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, LE TERRITOIRE AGIT !

Pour contribuer concrètement à réduire le réchauffement de la planète, Vallée Sud - Grand Paris a élaboré le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), un diagnostic pour identifier les priorités, une stratégie pour fixer le cap, des actions pour produire des résultats.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Par exemple, il a été mis en évidence que le transport de personnes est le secteur le plus émetteur de CO2, avec 27% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, devant le logement (25%) et le secteur tertiaire (10%).

5 AXES STRATÉGIQUES

- A. Accélérer la transition écologique
- B. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- C. Reconquérir la qualité de l'air
- D. Préserver les ressources et développer l'économie circulaire
- E. S'adapter au changement climatique

DES ACTIONS AU SERVICE DE 5 PRIORITÉS

-  • Développer les énergies renouvelables
-  • Faire évoluer les mobilités
-  • Diminuer les consommations
-  • Réduire et valoriser les déchets
-  • Assurer la continuité de la trame verte et bleue, l'adaptation au changement climatique et le stockage du carbone

JE RÉDUIS MES DÉCHETS ! PARTICIPEZ AU ^{Défi} ZÉRO déchet



Cette année, le défi Zéro Déchet s'étend à l'ensemble des communes de Vallée Sud - Grand Paris ! Les foyers sont accompagnés dans leur démarche de réduction des déchets par le biais d'un dispositif unique mis en place depuis quelques années. Vous avez manqué les inscriptions cette année ? Retrouvez nos astuces à mettre en œuvre chez soi grâce à notre guide du Zéro Déchet ainsi qu'à des astuces complémentaires sur notre site internet.

Comment faire mieux ? Appliquez la règle du 5R !

RÉDUIRE

Ce dont on a besoin



RÉUTILISER

Réutiliser ce que nous utilisons et ne pouvons ni refuser, ni réduire

RÉCYCLER

Recycler la matière en respectant les principes du tri sélectif

REFUSER

Ce dont on n'a pas besoin

RENDRE (À LA TERRE)

Composter le reste

QUELQUES CONSEILS POUR DIMINUER VOS DÉCHETS MÉNAGERS

Pour les courses, je pense à ce dont j'ai besoin

- Je planifie mes courses pour éviter le gaspillage alimentaire
- Je remplace les sacs jetables par des cabas réutilisables
- J'achète mes aliments en vrac et peu emballés

Pour l'hygiène et le ménage, je limite les produits cosmétiques et ménagers

- Je remplace les solutions jetables telles que l'essuie-tout, les lingettes ménagères et de toilettes jetables par des cotons et textiles lavables
- Je remplace les savons liquides par des savons solides sans emballage

À la cuisine, j'imagine de bons repas

- J'utilise un livre de recettes pour consommer la juste quantité
- J'utilise une cafetière à l'italienne ou à piston sans filtre et sans capsule
- Je cuisine les restes

Au quotidien, je prolonge la durée de vie de mes objets

- Je répare mes équipements électroménagers et d'ameublement



EMBALLAGES ET PAPIERS



Bac



Borne enterrée



Borne enterrée



Borne aérienne



Bac

EMBALLAGES EN VERRE



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



En métal



En plastique et polystyrène



En carton



En papier

Dans le bac, jetez en vrac les emballages vidés sans les imbriquer ni les laver

Les cartons doivent être pliés et mis dans le bac



JE BOIS L'EAU DU ROBINET. J'UTILISE DES SACS RÉUTILISABLES EN TISSU POUR LES FRUITS ET LES LÉGUMES.

EMBALLAGES À TRIER



Bouteilles



Bouteilles de parfum



Pots et bocaux



ATTENTION pas de verre à boire



JE RÉUTILISE MES BOUTEILLES ET MES BOCAUX POUR STOCKER MES DENRÉES OU ACHETER EN VRAC.

CONSEIL DE TRI

Pensez à la tranquillité et au sommeil de vos voisins, déposez le verre dans la journée, entre 8h et 20h.



La collecte du matin a lieu à partir de 6h, les bacs doivent être sortis la veille au soir ou avant 6h. La collecte du soir a lieu à partir de 15h, les bacs doivent être sortis en début d'après-midi et avant 15h. Pour ne pas gêner la circulation des piétons, vos bacs doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

Un doute ? 
Je visionne le tuto « Tri » sur valleesud.fr

INFO PRATIQUE

Si la capacité de vos bacs s'avère insuffisante ou si vous souhaitez des bacs supplémentaires, faites-en la demande gratuitement !

Je télécharge l'application « Guide du tri » de CITEO

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les bouchons, capsules et couvercles sont à jeter dans le bac jaune.

Les bouchons en matière synthétique et en liège sont à jeter dans le bac des ordures ménagères. Ils peuvent également être repris chez certains cavistes.



VÉGÉTAUX DE JARDIN



Bac



Composteur ou lombricomposteur

VÉGÉTAUX DE CUISINE ET DE JARDIN - COMPOSTAGE



MES VÉGÉTAUX À COMPOSTER

Tonte de pelouse et tailles de haies

Flours coupées et feuilles mortes

Petits branchages en fagots bien liés

(moins de 5 cm de diamètre et moins de 1,5 m de long)



IMPORTANT !



La collecte s'effectue par bac.

La collecte des déchets végétaux a lieu chaque semaine, de mi-mars à mi-décembre, le matin à partir de 6h. Les bacs doivent être sortis la veille au soir ou avant 6h. En dehors de cette période vous pouvez vous rendre en déchèterie.



Lors des premières et dernières collectes, en raison du gel et des basses températures qui peuvent abîmer les cuves des bacs, certaines collectes sont susceptibles d'être reportées.



JE PRATIQUE LE PAILLAGE.

CONSEIL DE TRI

Ne jetez pas les déchets végétaux dans un sac plastique, même biodégradable.



Vous pouvez déposer votre sapin de Noël dans les enclos prévus à cet effet situés dans votre ville. Les sacs à sapin sont acceptés.

Consultez la liste des enclos sur valleesud.fr

MES VÉGÉTAUX À COMPOSTER CHEZ MOI

Tous déchets d'origine végétale (et non animale)

Déchets de la cuisine et de la maison (composteur et lombricomposteur)

Épluchures de fruits et légumes, thé, tisane (en vrac ou en sachet en papier), café, essuie-tout, journal, papier kraft, cartons bruns, boîtes d'œufs en carton...

Déchets du jardin (composteur)

Flours fanées, tailles de haies et d'arbustes découpées ou broyées, feuilles mortes, tontes de gazon (en petite quantité)...

NOUVEAU - INFO PRATIQUE

« Ma copro' composte » déposez votre candidature sur valleesud.fr et bénéficiez d'un accompagnement gratuit pour l'installation de composteurs partagés au pied de votre immeuble.

Un doute ?

Je visionne les tutos « Compostage » sur valleesud.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vallée Sud - Grand Paris propose gratuitement des **composteurs individuels** pour les jardins et des **lombricomposteurs** pour les appartements.

Ils seront fournis aux habitants du territoire après inscription sur valleesud.fr



© CD21 - JPM&associés



TEXTILES



Borne textile



Borne enterrée



Bac

ORDURES MÉNAGÈRES



TEXTILES ACCEPTÉS

Tous les vêtements

Le linge de maison ou d'ameublement

(draps, couvertures, nappes, rideaux)

Les chaussures et articles de maroquinerie



**JE RÉPARE OU CUSTOMISE MES VÊTEMENTS.
JE TRANSFORME MES VIEUX T-SHIRTS EN
CHIFFONS.**



POINTS DE COLLECTE

Géolocalisez vos points de dépôts sur refashion.fr

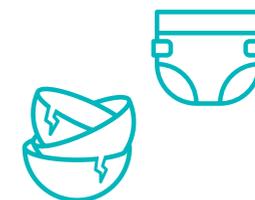
CONSEIL DE TRI

Les vêtements doivent être propres, secs et les chaussures nouées par paire. Le tout emballé dans des sacs fermés !

TOUT CE QUI RESTE APRÈS AVOIR FAIT LE TRI

Exemples :

Restes d'aliments (viande, poisson), miroirs, pots de fleurs, textiles souillés, couches, lingettes, vaisselle cassée...



**JE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.
JE FAIS UNE LISTE DE COURSES.**

CONSEIL DE TRI

Dans le bac, jetez les ordures ménagères dans un sac bien fermé. Le dépôt de déchet au sol est interdit !



La collecte du matin a lieu à partir de 6h, les bacs doivent être sortis la veille au soir ou avant 6h. La collecte du soir a lieu à partir de 15h, les bacs doivent être sortis en début d'après-midi et avant 15h.

Pour ne pas gêner la circulation des piétons, vos bacs doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.



MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS D'AMEUBLEMENT

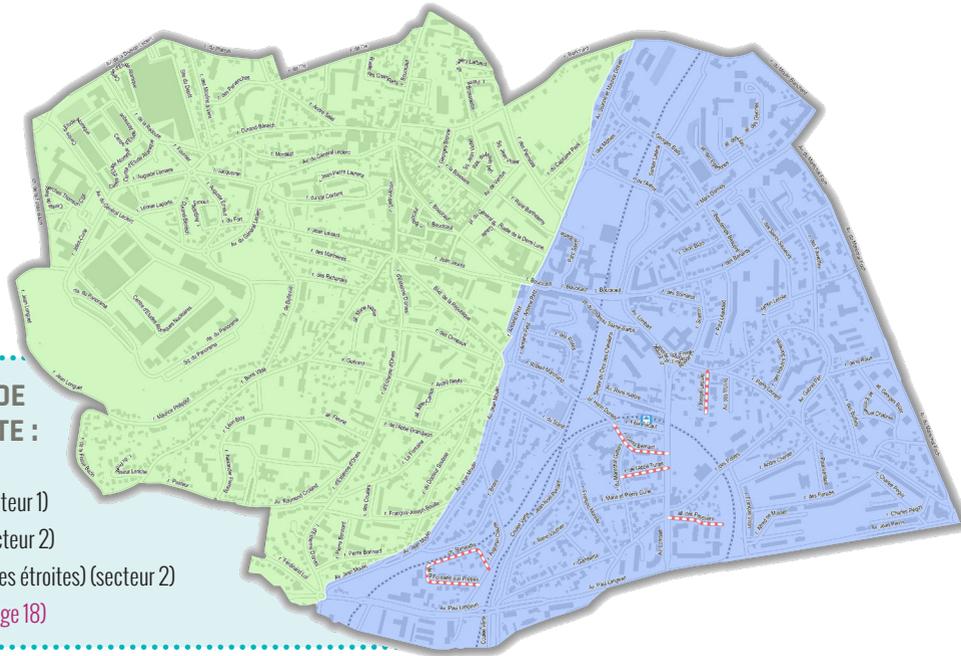
Sur le trottoir
1 fois par mois
devant chez vous

DÉCHETS ACCEPTÉS

Sommiers, matelas, meubles...



Tout autre déchet est interdit (palettes, DEEE, produits toxiques...)



JOURS DE COLLECTE :

Matin

■ Lundi (secteur 1)

■ Mardi (secteur 2)

--- Mardi (voies étroites) (secteur 2)

(voir dates page 18)



**JE RÉPARE, JE RELOOKE
OU JE DONNE MON MOBILIER.**

**UN OBJET INCLASSABLE ?
RENDEZ-VOUS SUR VALLEESUD.FR**

CONSEIL DE TRI

Les déchets doivent être sortis sur le trottoir la veille au soir du jour de collecte et ne doivent pas gêner la circulation des piétons.



En déchèterie



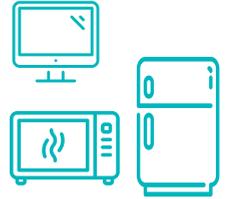
Points de collecte

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



DÉCHETS ACCEPTÉS

Petits et gros électroménagers : fours, lave-linge, réfrigérateurs, congélateurs, chauffe-eau, téléphones, portables, jouets à piles, matériel de bricolage, écrans (TV, ordinateurs)...



JE PRIVILÉGIE LES OBJETS ALIMENTÉS SUR SECTEUR POUR LIMITER LES POLLUTIONS ET JE RÉPARE MON MATÉRIEL.

Un DEEE est un déchet d'équipement électrique et électronique, qui doit être déposé auprès des magasins qui commercialisent ces matériels. La reprise est obligatoire et gratuite ; même lors d'une livraison et commande par internet.

Toutefois, vous pouvez aussi déposer vos objets en déchèteries ou aux points de collectes suivants :

📍 **Bagneux :**

Place Dampierre

📍 **Bourg-la-Reine :**

Place Condorcet

📍 **Châtillon :**

Place du marché du centre ville



Samedi de 10h à 14h

INFO PRATIQUE

Tout ce qui fonctionne avec des piles, une batterie ou à l'électricité se trie.

IMPORTANT !

INTERDITS SUR LE TROTTOIR !

(en dehors d'une collecte Vallée Sud Recycle)

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire.





PRODUITS TOXIQUES



Points de collecte



À la demande

VALLÉE SUD RECYCLE VOS ENCOMBRANTS À LA DEMANDE



PRODUITS ACCEPTÉS

Pots de peinture et pinceaux souillés

Solvants, produits d'entretien (javel...)

Huiles alimentaires usagées et huiles de vidange

Batteries, piles, ampoules et néons

Herbicides, insecticides et produits similaires

Radiographies

Bombes aérosols non vidées avec symbole "produits dangereux ou inflammables"



Déchets également acceptés en déchèterie à Meudon



POINTS DE COLLECTE

Place du Château Sainte-Barbe

📅 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 10h30

Place du Général de Gaulle

📅 1^{er} samedi du mois de 10h30 à 11h30

Rue des Bénards / Rue des Saints-Sauveurs

📅 1^{er} samedi du mois de 15h à 16h

Avenue Lombart (face aux commerces)

📅 1^{er} samedi du mois de 16h à 17h

(voir dates page 18)



**J'UTILISE
DES PRODUITS
ÉCO-LABELLISÉS.**

INFO PRATIQUE

Je ne déverse aucun produit dans l'évier, dans les toilettes ni dans le caniveau.

OBJETS ACCEPTÉS

Mobilier et équipements d'ameublement

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Produits toxiques

Déchets de démolition et de bricolage



JE PRIVILÉGIE LA RÉPARATION, LE DON OU L'ÉCHANGE AVANT DE FAIRE APPEL À CE SERVICE.

CONSEIL DE TRI

Je m'assure que mes objets déposés soient conformes aux déchets acceptés.

IMPORTANT

01 - Je fais ma demande sur valleesud.fr

02 - Je présente mes déchets sur la voie publique, au droit de mon domicile avec mon QR code bien en évidence

03 - Je veille à ne pas gêner la circulation des piétons

Votre dépôt doit être effectué la demi-journée précédent votre rendez-vous.

NOUVEAU !

Vallée Sud - Grand Paris vous propose une collecte complémentaire sur rendez-vous. Ce service de proximité mis en place dans le cadre de notre politique d'amélioration continue des collectes, permettra un traitement plus souple et adapté à vos besoins.

Inscrivez-vous gratuitement sur le site valleesud.fr rubrique collecte des déchets.



DÉCHÈTERIES GRATUITES



En déchèterie



Pharmacie

DÉCHETS MÉDICAUX



LA DÉCHÈTERIE À MEUDON

Route du pavé des Gardes

Du lundi au samedi de 7h à 12h et de 13h30 à 18h30 (19h30 du 1^{er} avril au 31 octobre) et le dimanche de 9h à 12h30. Fermée les jours fériés

DÉCHETS ACCEPTÉS

Cartons et papiers, journaux, magazines, ferrailles et métaux non ferreux, moquette, polystyrène, vitrage, plastique, déchets d'ameublement (litterie, chaise, armoire, table...), déchets végétaux, gravats, terre, matériaux de démolition ou de bricolage bois (palettes, caquettes, bois massif...), verre ménager (bouteilles, pots et bocaux), textiles, déchets toxiques (solvants, peintures, aérosols, vernis, colles, produits phytosanitaires...), huiles usagées, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique...), lampes usagées, piles et accumulateurs, batteries, produits pharmaceutiques et déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), cartouches, toners, bouteilles de gaz et extincteurs.

LA DÉCHÈTERIE MOBILE

Fontenay-aux-Roses : Route du Panorama (parking devant le stade)

Tous les mardis et les 2^e et 4^e samedis de chaque mois de 14h à 18h30 (fermée les jours fériés)

DÉCHETS ACCEPTÉS

Cartons et papiers, ferrailles et métaux, encombrants ménagers, moquette, isolant, plastique, mobilier (litterie, chaise, rangement, table...), déchets végétaux, gravats, terre, matériaux de démolition et bricolage, textiles, bois, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique...), déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides et bases, produits photographiques, anti-gel, mercure, produits de laboratoire, cosmétiques, produits d'entretien, aérosols, produits phytosanitaires, comburants, emballages souillés).

IMPORTANT ! Accès gratuit aux particuliers, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un badge par foyer à demander sur sycdom-paris.fr

Pour connaître les conditions d'accès : sycdom-paris.fr ou 09 77 43 10 03 (appel non surtaxé)

Pour connaître toutes les autres déchèteries mobiles : valleesud.fr

MÉDICAMENTS

Les médicaments non utilisés ou périmés doivent être rapportés en pharmacie sans leurs emballages en carton. Toutes les pharmacies participent au recyclage et à la valorisation des médicaments pour préserver l'environnement et éviter les pollutions de l'eau et de l'air.

CONSEIL DE TRI

Les emballages des médicaments sont à jeter dans la poubelle des emballages et papiers.

DÉCHETS PIQUANTS OU TRANCHANTS

Seringues, aiguilles, lames...



GÉOLOCALISEZ VOS PHARMACIES PARTENAIRES SUR WWW.DASTRI.FR

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Collecte gratuite réservée aux personnes en auto-traitement.
- Les déchets de soins médicaux, aussi appelés DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) doivent être rapportés auprès des pharmacies référencées comme point de collecte. Toutes les pharmacies délivrent gratuitement les contenants homologués permettant le stockage de ces déchets.

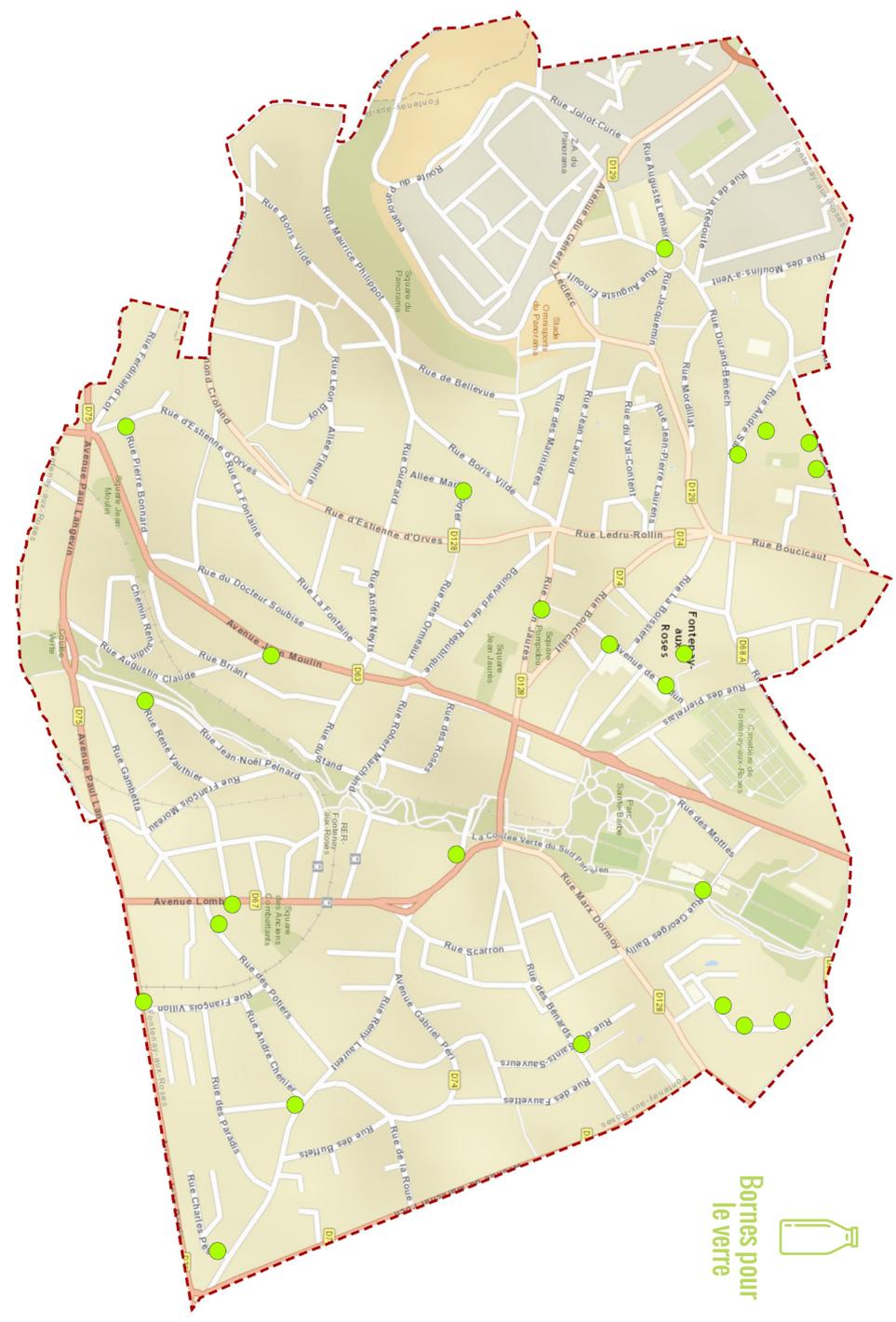


MES JOURS DE COLLECTE 2021

Cochez les secteurs dont vous dépendez afin de visualiser en un clin d'œil vos jours de collecte !

Les collectes sont réalisées tous les jours fériés de l'année

La collecte du matin a lieu à partir de 6h, les bacs doivent être sortis la veille au soir ou avant 6h.
La collecte du soir a lieu à partir de 15h, les bacs doivent être sortis en début d'après-midi et avant 15h.
Pour ne pas gêner la circulation des piétons, vos bacs doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.



Bornes pour le verre

Sources : Esri, HERE @ OpenStreetMap contributors and the GIS user Community

EMBALLAGES EN VERRE

MARDI EN SEMAINE IMPAIRE

SECTEUR A SECTEUR B

MATIN SOIR

5 - 19 janvier	5 - 19 janvier
2 - 16 février	2 - 16 février
2 - 16 - 30 mars	2 - 16 - 30 mars
13 - 27 avril	13 - 27 avril
11 - 25 mai	11 - 25 mai
8 - 22 juin	8 - 22 juin
6 - 20 juillet	6 - 20 juillet
3 - 17 - 31 août	3 - 17 - 31 août
14 - 28 septembre	14 - 28 septembre
12 - 26 octobre	12 - 26 octobre
9 - 23 novembre	9 - 23 novembre
7 - 21 décembre	7 - 21 décembre

EMBALLAGES ET PAPIERS

- Mardi soir
- Mercredi matin
- Jeudi matin

VÉGÉTAUX DE JARDIN

LUNDI MATIN MARDI MATIN

Tous les lundis matin du 15 mars au 13 décembre inclus / Tous les mardis matin du 16 mars au 14 décembre inclus

15 - 22 - 29 mars	16 - 23 - 30 mars
5 - 12 - 19 - 26 avril	6 - 13 - 20 - 27 avril
3 - 10 - 17 - 24 - 31 mai	4 - 11 - 18 - 25 mai
7 - 14 - 21 - 28 juin	1 - 8 - 15 - 22 - 29 juin
5 - 12 - 19 - 26 juillet	6 - 13 - 20 - 27 juillet
2 - 9 - 16 - 23 - 30 août	3 - 10 - 17 - 24 - 31 août
6 - 13 - 20 - 27 septembre	7 - 14 - 21 - 28 septembre
4 - 11 - 18 - 25 octobre	5 - 12 - 19 - 26 octobre
1 - 8 - 15 - 22 - 29 novembre	2 - 9 - 16 - 23 - 30 novembre
6 - 13 décembre	7 - 14 décembre

ORDURES MÉNAGÈRES

- Lundi et vendredi matin
- Lundi et vendredi soir
- Mardi et samedi matin

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS D'AMEUBLEMENT

SECTEUR 1 SECTEUR 2

3^{ème} lundi du mois / 3^{ème} mardi du mois

18 janvier	19 janvier
15 février	16 février
15 mars	16 mars
19 avril	20 avril
17 mai	18 mai
21 juin	15 juin
19 juillet	20 juillet
16 août	17 août
20 septembre	21 septembre
18 octobre	19 octobre
15 novembre	16 novembre
20 décembre	21 décembre

PRODUITS TOXIQUES

TOUS LES 1^{ERS} SAMEDIS DU MOIS

Place du Château Sainte-Barbe de 9h30 à 10h30	Place du Général de Gaulle de 10h30 à 11h30	Rue des Bénards / rue des Saints-Sauveurs de 15h à 16h	Avenue Lombart - Face aux commerces de 16h à 17h
2 janvier	2 janvier	2 janvier	2 janvier
6 février	6 février	6 février	6 février
6 mars	6 mars	6 mars	6 mars
3 avril	3 avril	3 avril	3 avril
1 mai	1 mai	1 mai	1 mai
5 juin	5 juin	5 juin	5 juin
3 juillet	3 juillet	3 juillet	3 juillet
7 août	7 août	7 août	7 août
4 septembre	4 septembre	4 septembre	4 septembre
2 octobre	2 octobre	2 octobre	2 octobre
6 novembre	6 novembre	6 novembre	6 novembre
4 décembre	4 décembre	4 décembre	4 décembre



LISTING DES RUES

Les collectes sont réalisées tous les jours fériés de l'année.

Abbé Grandjean (rue de l')	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Abbé Turgis (rue del')	Mardi et samedi matin	jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Albert Camus (allée)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Alexander Fleming (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Alfred de Musset (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
André Chénier (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
André Neyts (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
André Salel (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
	Bornes enterrées du n° 24 au n° 32				
Antoine Petit (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 1
Auguste-Constant Ernoult (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Auguste Lemaire (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Augustin Claude (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Augustin Pajou (square)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Avenir (rue de l')	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Beautemps Beaupré (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Bellevue (rue de)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Bénards (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Blagis (carrefour des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Blanchard (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Du n°1 au 23 et du n°2 au 22 : secteur B Du n°25 au 33 et du n°24 au 84 : secteur A	Mardi matin	Du n°1 au 33 et du n°2 au 60 : secteur 2 Du n°62 au 84 : secteur 1
Boris Vildé (rue)					
Du n°1 au 33 et n°2 au 38	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Du n°35 au 69 et n°40 au 114	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Du n°122 au 140	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Boucicaud (rue)					
Du n°1 au 51 et n°2 au 38	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Du n°53 au 139 et n°40 au 148	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Briant (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 1
Buffets (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Camille Saint-Saëns (allée)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Capitaine Paoli (rue du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 2
Carnot (place)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Cavée (carrefour de la)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Champarts (ruelle des)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2

Charles Péguy (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A + Borne enterrée derrière le 120 bis av Gabriel Péri	Mardi matin	Secteur 1
Château Sainte-Barbe (place du)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Chevreuse (voie de)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Clos des Rosati (rue du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Les Cottages	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Couloirs (rue des)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Demi-Lune (ruelle de la)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Site du Dépôt	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Division Leclerc (avenue de la)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Docteur Soubise (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Durand-Bénech (rue)					
Du n°1 au 25 et n°2 au 26	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Du n°27 au 45 et n°44 au 52	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Eglantines (allée des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Eglise (place de l')	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Emmanuel Chabrier (allée)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Ernest Laborde (place)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Estienne d'Orves (rue d')					
Du n°1 au 15 et n°2 au 32	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Du n°17 au 31 et n°34 au 44	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Du n°33 au 49 et n°48 au 78	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Fauvettes (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Félix Pécaut (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Ferdinand Lot (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Fleurie (allée)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Fontaine aux Prêtres (rue de la)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Fort (rue du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Fosse Bazin (rue de la)	Mardi et samedi matin	Mercredi matin	Secteur B	Lundi matin	Secteur 2
Rue Fournier (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
François-Joseph Bouille (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
François Moreau (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
François Villon (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Gabriel Péri (avenue)					
Du n°1 au 63 et n°2 au 50	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A + Borne enterrée à l'angle de la rue Paul Verlaine	Mardi matin	Secteur 1
Du n°65 au 119 et n°56 au 104	Lundi et vendredi soir	Mardi soir		Mardi matin	Secteur 1

					
Gambetta (rue)					
Côté pair : du n°2 au 16	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Côté impair : du n°1 au 5	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Du n°7 au 25 et n°18 au 68	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Gaston Sansoulet (avenue)	Mardi et samedi matin	jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Général de Gaulle (place du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B + Borne enterrée	Mardi matin	Secteur 2
Général Leclerc (avenue du)					
Du n°1 au 17 et n°2 au 28	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Du n°23 au 33 et n°34 au 68	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Gentil Bernard (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Georges Bailly (rue)					
Du n°1 au 45 et n°2 au 30	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A + Borne enterrée à l'intersection de la coulée verte	Mardi matin	Secteur 1
Du n°40 au 48	Lundi et vendredi soir	Mardi soir		Mardi matin	Secteur 1
Georges Bizet (allée) (collectée sur rue de la Roue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Georges Bronne (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Glycines (allée des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
	Bornes enterrées aux n°1, 7 et entre les numéros 3 et 5				
Guérard (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Hautes Sorrières (rue des)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Henri Dunant (place)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Ile (rue de l')	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
	Bornes enterrées du n° 21 au n° 37bis				
Jacquemin (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Jean Jaurès (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B + Borne enterrée au n°10	Mardi matin	Secteur 2
Jean Lavaud (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Jean Longuet (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Jean Monnet (place)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B + Borne enterrée	Mardi matin	Secteur 2
Jean Moulin (avenue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 1
Jean-Noël Pelnard	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A + Borne enterrée à l'angle de la rue René Vauthier	Mardi matin	Secteur 1
Avenue Jean Perrin	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A + Borne aérienne au n°20	Mardi matin	Secteur 1
Jean-Pierre Laurens (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Jean Viollet (square)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Jeanne et Maurice Dolivet (avenue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Joliot-Curie (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2

					
Joseph Leguay (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
La Boissière (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
La Fontaine (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Ledru-Rollin (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Léon Bloy (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Léon Blum (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Léonie Laporte (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Lilas (allée des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Lombart (avenue)	Du n°1 au 7: lundi et vendredi soir Du n°9 au 50: mardi et samedi matin	Du n°1 au 7: mardi soir Du n°9 au 50: jeudi matin	Secteur A + Bornes enterrées aux n°10, 12 et 31	Mardi matin	Secteur 1
	Bornes enterrées au n°12 et n° 31				
Maréchal Foch (avenue du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Maréchal Gallieni (rue du)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Marie et Pierre Curie (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Marie Nodier (allée)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
	Bornes enterrées au n° 1 et n° 5				
Marinières (rue des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Marx Dormoy (rue)					
Du n°2 au 8	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Du n°1 au 13 et n°16 au 38	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Du n°44 au 54 et n°19 au 69	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Maurice Philippot (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Maurice Ravel (allée)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Mollins (avenue des)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Mordillat (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Motties (rue des)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Mouilleboeufs (carrefour des)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Moulin Blanchard (rue du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Moulin de la Tour (boulevard du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Moulins à Vent (rue des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Ormeaux (allée des)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Ormeaux (rue des)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Panorama (route du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Paradis (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Parc (avenue du)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Parouseaux (impasse des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Pasteur (rue)	Mardi et samedi matin	Mercredi matin	Secteur B	Lundi matin	Secteur 2

					
Paul Langevin (avenue)					
Du n°13 au 19	Lundi et vendredi soir	Mardi soir		Mardi matin	Secteur 1
Du n°12 au 44 et n°21 au 33	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Du n°13 au 49 et du n°12 au 64: secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Du n°37 au 47 et n°46 au 60	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Du n°70 au 76: secteur B	Mardi matin	Secteur 1
N°49 et du n° 64 au 76	Mardi et samedi matin	Jeudi matin		Mardi matin	Secteur 1
Paul Léautaud (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Paul Verlaine (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Pavillons (allée des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Pépinières (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Pervenches (rue des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
A Peupliers (allée des)	mardi et samedi matin	jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Pierre Bonnard (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B - Bornes enterrées à l'angle rue d'Estienne d'Orves	Mardi matin	Secteur 2
Pierre Brossolette (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 2
Pierre Letourneau (passage)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Pierrelais (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 2
Plateau (rue du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Potiers (rue des)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Prés (sentier des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Procession (chemin de la)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Professeur Leriche (rue du)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Raymond Croland (avenue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Redoute (rue de la)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Rémy Laurent (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Renaudin (chemin)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
René Barthélemy (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
René Isidore (avenue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
René Vauthier (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
République (boulevard de la)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Résistance (avenue de la)	Mardi et samedi matin	Mercredi matin	Secteur B	Lundi matin	Secteur 2
Richardes (rue des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Robert Marchand (rue)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 1
Roses (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 1
Roses (villa des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Roue (rue de la)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Sablonnière (sentier de la)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Saints-Sauveurs (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A - Bornes enterrées à l'angle de la rue des Bénards	Mardi matin	Secteur 1

					
Scarron (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Simon Létoile (rue)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Sorrières (rue des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Sorrières (sentier des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 1
Stand (allée du)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 1
Stand (rue du)	Mardi et samedi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 1
Trois Communes (carrefour des)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Val Content (rue du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
Valéry Larbaud (Résidence Claire Fontenay) (allée)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur A	Mardi matin	Secteur 2
Verdun (avenue de)	Lundi et vendredi soir	Mardi soir	Secteur B	Mardi matin	Secteur 2
	Bornes enterrées aux n° 7 et n° 13				

Si votre rue ou votre adresse ne figurent pas dans le listing ci-dessus, contactez le :

APPEL GRATUIT **0 800 02 92 92**

ou connectez-vous sur valleesud.fr



Vallée Sud
Grand Paris

28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses

valleesud.fr
FACILITEZ-VOUS LE TRI DES DÉCHETS !



Des chargés de relation
citoyenne à votre écoute
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 12H30
ET DE 14H00 À 18H00

APPEL GRATUIT **0 800 02 92 92**



Des ambassadeurs du tri
SUR LE TERRAIN POUR VOUS SENSIBILISER
AUX CONSIGNES DE TRI



CITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio



La marque de la
gestion forestière
responsable



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org